

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Elizabeth Turcotte 146229	(CD00-0916)	François Folot, président Benoît Guilbault Philippe Bouchard	2 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité
Anne Laliberté 150157	(CD00-0917)	François Folot, président Louis Giguère, A.V.C. Gérard Lessard	4 octobre 2012 à 9h30	Palais de Justice de Thetford Mines 693, rue Saint- Alphonse (Québec) G6G 3X3	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur culpabilité
Hosein Ansary 100356	(CD00-0840)	Sylvain Généreux, président Marc Binette B Gilles Lacroix, A.V.C.	9 octobre 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Effectuer une opération sans l'autorisation du client.  Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	Audition sur sanction
Jocelyn Simard	(CD00-0909)	François Folot, président	9 octobre	Chambre de la sécurité financière	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou	Audition sur

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
130957		Marc Gagnon, A.V.C. Patrick Haussmann, A.V.C.	2012 à 9h30 10 octobre 2012 à 9h30	300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	mensongères.  Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	culpabilité
Jocelyn Simard 130957	(CD00-0947)	François Folot, président Patrick Haussmann, A.V.C. Marc Gagnon, A.V.C.	9 octobre 2012 à 9h30 10 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	Audition sur culpabilité
Janie Cossette 169209	(CD00-0928)	François Folot, président Serge Lafrenière Jasmin Lapointe	11 octobre 2012 à 9h00 12 octobre 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville bureau 700 Québec (Québec) G1R 3P7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.  Avoir fait signer un document en	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					blanc.	
Daniel Messier 123758	(CD00-0927)	Jean-Marc Clément, président Antonio Tiberio Marc Gagnon, A.V.C.	12 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière	Audition sur culpabilité
Jean Sauvé 135543	(CD00-0905)	François Folot, président Raymond Picher, A.V.A. Marc Gagnon, A.V.C.	16 octobre 2012 à 9h30  17 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir fait preuve de négligence.	Audition sur culpabilité
Raymond Patry 126176	(CD00-0921)	François Folot, président Réal Veilleux, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	19 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur culpabilité
Pierre Potvin	(CD00-0866)	Janine Kean, président	19 octobre	Chambre de la sécurité financière	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat	Audition sur

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
127596		Kaddis Sidaros, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	2012 à 9h30 22 octobre 2012 à 9h30	300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	requis.	sanction
Pierre-Jacques Gauthier 114095	(CD00-0911)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Benoit Bergeron, A.V.A.	23 octobre 2012 à 9h00 24 octobre 2012 à 9h00 25 octobre 2012 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 <sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Rédaction et remise de rapports de planification financière non conforme aux normes et principes reconnus en planification financière.  Rendre des services de planification financière sans avoir rédigé et fait signer un mandat conforme aux exigences réglementaires.  Conflits d'intérêts.  Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné.	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mauro Angelini 189205	(CD00-0893)	Janine Kean, président	24 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	Audition sur culpabilité
		Gabriel Carrière Philippe Bouchard	25 octobre 2012 à 9h30			
Mario Bernier 102826	(CD00-0834)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Ginette Racine, A.V.C.	29 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	Audition sur sanction
Marc Tremblay 133042	(CD00-0912)	Jean-Marc Clément, président	30 octobre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.  Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Audition sur culpabilité
		Patrick Hausmann, A.V.C. Sylvain Beauséjour, A.V.C.	31 octobre 2012 à 9h30			

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvon Lareau, courtier en assurance de dommages  Certificat n° 119480	2011-12-02(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  Mme Francine Normandin,  courtier en assurance de dommages, membre  Mme Lyne Leseize,  courtier en assurance de dommages, membre	3 octobre 2012  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	13 chefs pour s'être placé, directement ou indirectement en situation de conflit d'intérêts ( <i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> )	Audition de la plainte
Jacques Lévesque, expert en sinistre Certificat n° 121711  Et	2011-09-04(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M. Gilles Fortin, expert en sinistre, membre	24-25-26 octobre 2012  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente ( <i>article 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés ( <i>article 27 du Code de déontologie des</i>	Auditions des plaintes
Paul Barr, expert en sinistre Certificat	2012-01-01 (E)	Un poste de membre vacant				

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
n° 138910					<i>experts en sinistre);</i>  1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente ( <i>article 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre);</i>	